

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025091207

Séance du 12/09/2025

Référence
2025091207

L' an 2025 le 12 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

Objet de la délibération
Objet de la délibération : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA GEA

Présents MMES PROUVEUR Aurore, BONNEEL Audrey, HARDY Nicole, CARPENTIER Florine, POULAIN Brigitte, MM REFFAS Alain, ROLLAND Thierry, DEFFONTAINE Bernard, FOUQUART Paul, LEPERS Jean-pascal, JONVILLE Yves, SELOSSE Olivier, D'HULST Thierry, JOLY Julien, DUPAS Philippe

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	15	20

Absents excusés : Mme FLEUROUX Stéphanie ayant donné pouvoir à Mr D'HULST Thierry, Mme LEBRUN Nathalie ayant donné pouvoir à Mr JONVILLE Yves, Mr DE NANTEUIL Christian ayant donné pouvoir à Mme PROUVEUR Aurore, Mr FAUCHILLE Patrice ayant donné pouvoir à Mr FOUQUART Paul, Mr LIEVAIN Michel ayant donné pouvoir à Mme CARPENTIER Florine

Date de la convocation
05/09/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme PROUVEUR Aurore

Date d'affichage
05/09/2025

Objet de la délibération : Objet de la délibération : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA GEA (Gymnastique d'entretien pour adultes)

Vote
Unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Comme chaque année, dès lors qu'une association a déposé un dossier de demande de subvention, le Conseil municipal est invité à lui accorder une aide financière.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Le : 12/09/2025

L'article 9-1 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations dispose que constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Et

En l'espèce, la GEA a déposé une demande de subvention qui a été étudiée par Monsieur Foucart, Adjoint aux finances et aux associations. Au terme de cette étude, il peut être attribué à cette association au titre de

Publication ou
notification du :

SLOW

l'année 2025 une somme de 300 € pour le fonctionnement global de son activité

Il est demandé au Conseil de valider cette proposition et d'autoriser le versement de ladite subvention

Le Conseil Municipal,
Oui son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

ACCORDE à la GEA une subvention de 300 €.

Les crédits nécessaires au versement de cette aide financière sont inscrits au chapitre 65 du budget de la commune

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme
En mairie, le 12/09/2025
Le Maire
Thierry ROLLAND

